

Extrait des décisions de la séance de la Municipalité – No 04

Séance du 31 janvier 2022 – ouverte à 16h30 et levée à 18h40

Présidence

M. Philippe Thévoz, syndic

Secrétaire

Mme Vitalia Torny, secrétaire municipale

Municipalité présente

Mme et MM. Philippe Thévoz, syndic, Carol Gachet, vice-syndique

et Claude Küng et Mathieu Villet, municipaux

Personne excusée

ADMINISTRATION GENERALE

Autorités

Conseil général

Informer la présidente Mme Martine Borgeaud, de l'invitation faite à l'Association de l'Accueil Petite enfance Réseau Oron (APERO), lors la prochaine assemblée du conseil général qui se tiendra le 24 mars 2022. But : présentation de l'APERO

Administration

Informer le parti « Vert-es de Lavaux Oron » que la commune ne dispose pas de panneaux d'affichages publicitaires sur son territoire

Informatique

Déléguer M. Mathieu Villet, municipal, à l'élaboration d'un nouveau site internet, en collaboration avec M. Gabriel Klein, habitant du village. M. Gabriel Klein est à l'origine de la création du site internet actuel permettant ainsi à la secrétaire municipale une utilisation pratique et simplifiée

Plan énergie et climat communal (PECC)

Accuser réception des offres des prestataires Impact – Concept SA et Alterna SA concernant le projet d'élaboration et la mise en œuvre du PECC, à prévoir sur quatre années

Affaires culturelles, loisirs

Transmettre aux jeunes du village nés entre 2005 et 2007, le courrier d'invitation à l'assemblée générale de la Société de jeunesse de Montpeveyres Les Cullayes, ceci conformément à la loi sur la protection des données personnelles. En effet, la loi n'autorise pas la transmission de listes nominatives. Et, prendre acte du nouveau comité pour 2022. L'onglet sociétés locales du site internet communal sera mis à jour

DOMAINES ET BATIMENTS

Bâtiments communaux

«Les Vernettes»

Déléguer M. David Mellioret, municipal en charge du Patrimoine immobilier, à une entrevue le 2 février 2022 à une visite locale avec l'un des représentants de la gérance St-Clerc Immobilier SA, suite aux actes de vandalisme survenus en début d'année dans le bâtiment, ceci dans le but de sécuriser les entrées

Rendre attentifs deux jeunes adolescents que l'accès au bâtiment est réservé exclusivement aux locataires de l'immeuble

Extrait des décisions de la Municipalité - No 04 2022

Chemin de la Rochette 2, locataires Ecole du Potier

Prendre acte du dégât occasionné par un élève au cadre de la porte de l'entrée d'une classe, dont la réparation sera prise en charge par les parents

TRAVAUX

Service de l'urbanisme

Répondre à Mme et M. Nathalie Langlois et Sébastien Perrin que la Municipalité a transmis au propriétaire de la parcelle 390, l'incident survenu à leur fille de 5 ans, longeant le bâtiment en bordure de la voie publique, qui a failli être blessée suite à une chute conséquente de résidu neigeux tombé du toit dudit bâtiment

Plan d'affectation communal (PACom) et son règlement d'application

Transmettre aux mandataires et ou/propriétaires concernés par un refus d'octroi de permis de construire - en raison de la mise en œuvre de la zone réservée sur l'ensemble des zones à bâtir d'habitation et mixte du territoire communal entrés en vigueur le 3 novembre 2017 - l'information de l'état d'avancement du dossier de révision du plan d'affectation communal (PACom) et de son règlement d'application (RGATC). Le dossier est en phase d'adoption auprès du département concerné

POLICE

Déléguer M. Claude Küng, municipal, à la mission relative à la Campagne de contrôle sur l'Ordonnance sur l'indication des prix (OIP) 2022 demandée par le Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, qui consiste à la mission de surveillance en matière d'indication des prix en boulangerie, pâtisserie, confiserie. Cette mission s'étendra du 1er janvier 2022 au 7 octobre 2022

Adopter le règlement sur la taxe de séjour et sur les résidences secondaires qui a été soumis au préalable à la direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) en vue de son adoption par le conseil général en son assemblée qui se tiendra le 24 mars 2022

SERVICES INDUSTRIELS

Service des eaux

Transmettre au service concerné du canton, ainsi qu'à l'Association intercommunale des eaux du Jorat (AIEJ), le plan d'urgence 2022, mis à jour, du dossier de l'autocontrôle dans le cadre du plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE)

Philippe Thévoz Z

Municipalité

Secrétaire

Au nom de la

Le Syndic